A dark blue vertical bar runs down the left side of the page. A blue arrow points to the right, overlapping the bar.

MAIRIE DE CRECY LA CHAPELLE
3, Rue du Général Leclerc
77580 CRECY LA CHAPELLE

Tél : 01 64 63 94 36
Ligne directe : 01 64 63 97 47
Fax : 01 64 63 84 47
scolaire@crecylachapelle.eu

Projet Educatif Territorial

Several thin, dark blue lines curve upwards from the bottom left corner of the page.

2015/2018

Sommaire

	PAGE
Introduction	2
I – ETAT DES LIEUX / DIAGNOSTIC	
A- Quelques chiffres	3
1) Contexte géographique, politique et administratif de la Ville	
2) Population	
B- Les équipements, les structures municipales et intercommunales	4
1) Les établissements scolaires et le Rased	
2) Le ramassage scolaire	
3) Les modes de garde	
C- La mise en place des nouveaux Rythmes scolaires	7
1) Comité de Pilotage et Coordination du Projet	
2) Les différents dispositifs	
3) Calendrier 2013/2014 : Les concertations réalisées et son Bilan	
D- Diagnostie	10
1) Les Atouts du territoire et leviers pour la mise en oeuvre du PEDT	
2) Les Contraintes du territoire et modalités de prise en compte de ces contraintes dans le PEDT	
II – SYNTHESE OBJECTIFS DU PEDT	
A- Objectifs pédagogiques	11
B- Objectifs Opérationnels des écoles	12
1) L'école maternelle	
2) L'école élémentaire	
III – MISE EN ŒUVRE DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL	
A- Les temps scolaires et le Rased	13
B- Les temps Périscolaires	14
1) Les TAP en maternelle et élémentaire et ses activités	
2) Les Accueils Périscolaires en maternelle et élémentaire	
3) Accompagnement à la scolarité	
C- Les temps d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.)	18
1) Accueil de loisirs du mercredi	
2) Accueil de loisirs des vacances scolaires	
D- Projets Transverses	20
IV – L'EVALUATION ET LE RENOUVELLEMENT DU PEDT	
A- 2014/2015 : Une année « Test »	22
B- L'évaluation du PEDT	22
1) Composition du comité de pilotage	
2) Composition du comité de suivi de la Réforme des Rythmes Scolaires	
C- Le Renouvellement du PEDT	24

Introduction

La commune de Crécy la Chapelle se lance dans la mise en place d'un Projet Educatif Territorial en direction des enfants scolarisés de 3 à 12 ans, l'un des domaines privilégiés de la politique municipale car l'ambition de la Municipalité est la réussite éducative et sociale des enfants.

Le PEDT définit les enjeux des nouveaux rythmes scolaires, mis en place à la Rentrée 2014. Un travail de réflexion et de concertation a été mené par les différents acteurs éducatifs professionnels afin de rechercher une cohérence d'interventions dans les différents temps de vie : scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Le projet sera donc le fil conducteur commun à tous les intervenants.

Dans un cadre précis, il vise à déterminer, à conduire et à améliorer des actions et des dispositifs, le plus possible, en adéquation avec les réalités du territoire. Il ne doit pas être figé afin de pouvoir s'adapter à l'évolution des besoins exprimés par les enfants et/ou les parents.

Des défis de taille attendent donc notre commune dans le cadre de cette réforme :

o Un **défi en terme d'organisation**, avec un impact important sur la gestion du temps de travail et du déploiement des personnels de restauration, d'entretien et des animateurs ;

o Un **défi d'un point de vue pédagogique** avec la nécessaire réorganisation et articulation de nos diverses activités d'ores et déjà proposées sur le temps scolaire et périscolaire ;

o Un **défi financier**, lié à la mobilisation de personnels sur une demi-journée supplémentaire et l'augmentation des temps périscolaires ;

Dans la continuité des principes et ambitions éducatifs définis sur notre ville depuis plusieurs années pour favoriser la réussite éducative et le bien-être de nos enfants (ateliers du midi, diversité d'activités proposées sur le temps scolaire et périscolaire, mobilisation d'intervenants qualifiés...), la municipalité a donc travaillé à une nouvelle organisation des temps scolaires et périscolaires.

Ce travail est l'étude d'une année test de rythmes scolaires, l'année scolaire 2014/2015.

I – ETAT DES LIEUX / DIAGNOSTIC

Dans le cadre de mise en place des nouveaux rythmes scolaire, la municipalité a travaillé en amont sur la mise en oeuvre d'un état des lieux / diagnostic. Les phases de préparation, de ce nouvel enjeux, se sont déroulées depuis juin 2014 avec un diagnostic réalisé par la Mairie, l'équipe d'animation, les directeurs d'écoles et les parents d'élèves.

Une réflexion en continue est menée, tant au niveau des besoins de la population que de l'adaptabilité des services et de la qualité des prestations proposées.

A) Quelques chiffres

1) Contexte géographique, politique et administratif de la Ville :



Le conseil Municipal est composé de 27 élus :

- **1 Maire**

- **8 Adjointes :**

(Finances/économie ; Voirie/travaux ;
Urbanisme ;
Jeunesse/sports/transports ; Vie Locale/culture ;
Action sociale/ 3^{ème} âge/ Accueil de loisirs ;
Scolaire/ périscolaire/ communication ;
Environnement/ vie des Hameaux)

- **18 Conseillers Municipaux**

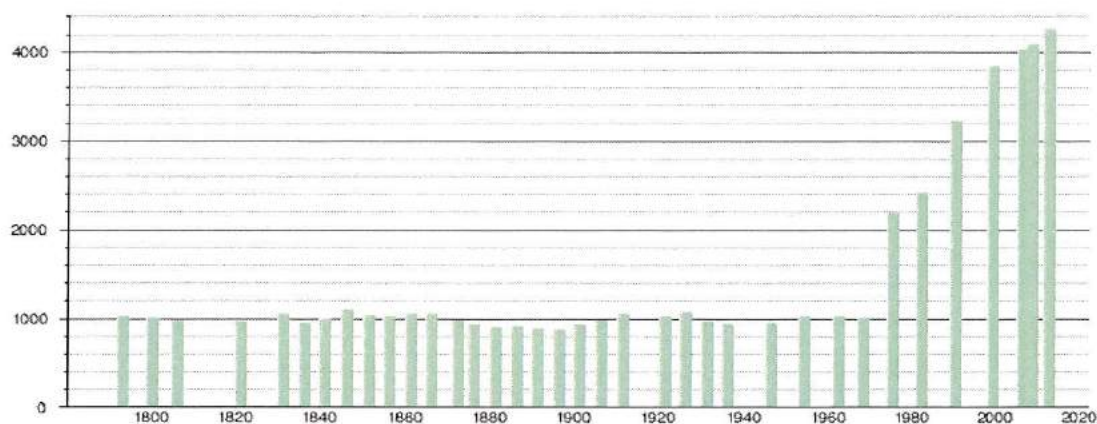
La commune de Crécy la Chapelle était le chef lieu de canton mais depuis la réforme c'est Serris qui est chef lieu de canton depuis début 2015.

Crécy la Chapelle fait partie de l'arrondissement de Meaux et est située près : Meaux Coulommiers et s'étend sur une superficie de 1 578 hectares.

Elle dépend de la Communauté de Communes du Pays Créçois.

2) Population :

Évolution de la population								
1793	1800	1806	1821	1831	1836	1841	1846	1851
1 028	1 011	985	962	1 049	950	994	1 103	1 044
1856	1861	1866	1872	1876	1881	1886	1891	1896
1 018	1 057	1 057	976	934	906	913	885	865
1901	1906	1911	1921	1926	1931	1936	1946	1954
930	978	1 059	1 020	1 069	971	932	945	1 026
1962	1968	1975	1982	1990	1999	2006	2008	2012
1 028	1 008	2 193	2 413	3 222	3 851	4 029	4 083	4 251



Sources : base Cassini de l'EHESS et base Insee.

B- Les équipements et structures municipales et intercommunales



- 1) Ecole maternelle « Les Promenades »
- 2) Ecole élémentaire « l'Eau Vive »
- 3) Collège « Mon Plaisir
- 4) Gymnase
- 5) Accueil de loisirs et périscolaire pour les enfants de l'école maternelle
- 6) Bureaux de la Communauté de Communes du Pays Créçois ;
Crèche Multi-Accueil ;
Point d'Informations Jeunesse ;
Relais des assistantes maternelle ;
Pôle instructeur Urbanisme

En regroupant sur un même périmètre l'école maternelle « les Promenades », l'école élémentaire « l'Eau Vive », le centre de loisirs sans hébergement, le collège, et la crèche (gérée par la communauté de commune du Pays Créçois), la municipalité a fait le choix de faciliter la vie des parents d'élèves et des utilisateurs des services publics liés à la petite enfance et à la jeunesse.

Le choix du site, sur les Promenades de Crécy-la-Chapelle, participe également à cette nécessaire qualité de vie scolaire.

1- Etablissements scolaires et R.A.S.E.D

Nouveaux horaires depuis la mise en place des rythmes scolaires :

Ecole Maternelle " les Promenades "

Horaires : 8h50 à 11h50 et de 13h50 à 16h05

Le mercredi de 8h50 à 11h50

L'école maternelle a ouvert ses portes le 3 janvier 1986 avec 4 classes, puis agrandie en 1992 avec 2 classes supplémentaires. A ce jour, elle compte 6 classes pour un effectifs total de 168 enfants scolarisés.

Ecole Élémentaire " l'Eau Vive "

Horaires : 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h15

Le mercredi de 9h00 à 12h00

A la rentrée 2005, les Créçois ont eu le plaisir de découvrir un nouveau groupe scolaire élémentaire prénommé : « **L'Eau Vive** ». A ce jour, il regroupe 10 classes avec un effectif total de 263 enfants scolarisés. Possibilité de 3 classes supplémentaires si nécessaire.

Le R.A.S.E.D.

Présentation : Le réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté, dont le bureau est situé à l'école élémentaire l'Eau Vive, est composé d'une enseignante spécialisée « une maîtresse E » chargée de l'aide aux élèves en difficultés et d'une psychologue scolaire qui intervient sur 12 plusieurs communes.

Collège " Mon Plaisir " Horaires : 8h10 à 12h10 et de 13h10 à 17h10

Le collège a commencé à se mettre en place à partir de 1959 et est officiellement créé en 1976. Il adopte le nom du lieu-dit « Mon Plaisir ». Une extension a été apportée en 2010. A ce jour, il regroupe 580 Elèves qui émanent de plusieurs communes avoisinantes.

2- Ramassage scolaire

La commune n'a plus la compétence des transports depuis quelques années mais doit assurer son financement. Des circuits spéciaux, pour les enfants scolarisés dans nos écoles maternelle, élémentaire, les collégiens ainsi que les lycéens, sont organisés et validés par le conseil Général, en charge des Transports.

Une révision des horaires a été réalisée en juin 2014 pour la mise en place des nouveaux Rythmes scolaires.

3- Modes de garde

Crèche multi-accueil « l'Eveil Créçois » Horaires : 7h30 à 18h30

Depuis 1994, la Communauté de Communes du Pays Créçois a engagé une réflexion autour de l'accueil du jeune enfant, que ce soit en accueil collectif (a) ou au domicile des assistantes maternelles (b).

Cette réflexion a permis la mise en place d'un Relais Assistantes Maternelles (RAM) itinérant en 2002 et l'ouverture d'un multi accueil en 2009. Depuis le 1er janvier 2013, le périmètre s'est élargi en intégrant 4 nouvelles communes avec pour l'une d'elle (Esbly) des structures petite enfance qui sont donc devenues intercommunales.

(a) **L'accueil collectif**

Au sein de 2 structures multi accueil (régulier, occasionnel ou d'urgence) :

- "L'Éveil du Pays Créçois" situé à Crécy-la-Chapelle
- "La Marelle" situé à Esbly

Une troisième structure est en projet sur la commune de Saint-Germain-sur-Morin (ouverture prévisionnelle en 2016)

(b) **Le Relais Assistantes Maternelles (RAM)**

Ce relais compte 2 antennes (Crécy-la-Chapelle et Esbly).

La restauration scolaire : Horaires : 11h50 à 13h50

Sur un effectif total de 429 enfants fréquentant les écoles maternelle et élémentaire 335 enfants en moyenne prennent leur repas midi à la cantine.

Accueil de Loisirs : Horaires : 7h30 à 19h00

L'accueil de loisirs occupe les locaux des écoles maternelle, élémentaire ainsi que les locaux situés 10 rue de la chapelle.

Il fonctionne le mercredi après midi, de 12h à 19h avec une moyenne de 55 enfants présents et les vacances scolaires sauf à Noël avec une moyenne de 75 enfants présents

Accueil périscolaire :

Horaires : 7h30 à 8h50 et de 16h15 à 19h00 en élémentaire

Horaires : 7h30 à 8h50 et de 16h15 à 19h00 en maternelle

L'accueil des enfants le matin se fait dans les locaux de l'école élémentaire l'Eau Vive
L'accueil des enfants le soir se fait sur les deux sites « maternelle et élémentaire » ainsi que sur le site périscolaire.

Les enfants sont accueillis les jours scolaires, du lundi au vendredi.

Les T.A.P. (Temps Activités Périscolaires) :

Horaires : 12h00 à 12h40 et de 13h10 à 13h50 en élémentaire

Horaires : 13h00 / 13h45 en maternelle

Les TAP se font dans les locaux de l'école élémentaire l'Eau Vive

Les TAP se font dans les locaux de l'école maternelle Les Promenades

Etude surveillée : Horaires : 17h00 à 18h00

L'étude surveillée se déroule dans les locaux de l'école élémentaire « l'Eau Vive »

C- La mise en place des nouveaux rythmes scolaires

1) Comité de Pilotage et Coordination du Projet

Date de présentation du projet : **novembre 2015**

Collectivité Territoriale porteur du projet :

Mairie de CRECY LA CHAPELLE 3 Rue du Général Leclerc

77580 CRECY LA CHAPELLE

Téléphone : **01 64 63 94 36**

Nom et prénom du coordonnateur : **TEIXEIRA Sylvie**

Fonction : **Responsable du Pole Enfance et Social**

Téléphone : **01 64 63 97 47**

Adresse électronique : scolaire@crecylachapelle.eu

Nom et prénom du coordonnateur pédagogique : **BORQUET Barbara**

Fonction : **Directrice des Accueils Périscolaires , TAP et ALSH**

Téléphone : **01 64 63 61 59**

Adresse électronique : barbara.borquet@crecylachapelle.eu

2) Les différents dispositifs :

* Nos structures sont déclarées en Accueils Collectifs de Mineurs auprès de la Direction départementale de la Cohésion sociale dont le numéro d'agrément est le : 29412

* La PSU « Convention d'objectifs et financement » entre la collectivité Territoriale et la Caisse d'Allocation Familiale dont les numéros de conventions sont :

N° 201400613 pour la périscolaire / Asre

N° 201400614 pour l'extrascolaire

* Le Contrat Enfance Jeunesse « Convention d'objectifs et de financement mise en place depuis 2009 en tripartite entre la CAF/Collectivité Territoriale et La Communauté de Communes du Pays Créçois.

3) Calendrier 2013/2014 Les concertations réalisées et son bilan :

- **12 février 2013** : Conseil d'école en élémentaire
=) mener une réflexion sur la réforme des rythmes scolaires
- **10 juin 2013** : Commission des affaires scolaires regroupant les membres élus =) *échanges relatifs au futur projet des rythmes scolaires*
- **27 Juin 2013** : Conseil d'école en maternelle
=) mener une réflexion sur la réforme des rythmes scolaires
- **Juin 2013** : Distribution, dans les écoles, d'un questionnaire/consultation sur la réforme des rythmes scolaires auprès de l'ensemble des parents d'élèves
- **17 octobre 2013** : Conseil d'école en élémentaire
=) *Présentation du projet « Rythmes Scolaires » par la Municipalité et validation de celui-ci par l'équipe enseignante*
- **18 octobre 2013** : Commission des affaires scolaires regroupant les élus et les services municipaux =) *échanges relatifs au projet des rythmes scolaires*
- **4 novembre 2013** : **Concertation sur les Rythmes Scolaires**
Rencontre entre la municipalité (Le Sénateur Maire et ses élus), la responsable du pôle enfance, les directeurs d'école ; les représentants des parents d'élèves et présidents d'association et l'Inspection Académique de secteur =) *Réunion de travail et proposition des horaires scolaires pour la rentrée 2014*
- **5 Novembre 2013** : Conseil d'école en maternelle
=) *Présentation du projet « Rythmes Scolaires » par la Municipalité et validation de celui-ci par l'équipe enseignante*

A la suite de ces différentes réunions de travail, le Conseil Municipal a pu délibérer, dans sa séance du 16 décembre 2013, pour les nouveaux horaires ci-après :

École élémentaire « L'Eau Vive »

► Lundi – mardi – jeudi – vendredi

- 9 h 00 – 12 h 00 : Enseignement matin
- 14 h 00 – 16 h 15 : Enseignement après-midi
- 12 h 00 – 14 h 00 : Pause méridienne, repas et activités périscolaires

► Mercredi

- 9 h 00 – 12 h 00 : Enseignement matin

École maternelle « Les Promenades »

► Lundi – mardi – jeudi – vendredi

- 8 h 50 – 11 h 50 : Enseignement matin
- 13 h 50 – 16 h 05 : Enseignement après-midi
- 11 h 50 – 13 h 50 : Pause méridienne, repas et activités périscolaires

► Mercredi

- 8 h 50 – 11 h 50 : Enseignement matin

Les réunions de travail ont continué tout au long de l'année pour l'organisation des TAP par l'équipe d'animation et du soutien scolaire par l'équipe enseignante.

- **3 juin 2014** : Commission des affaires scolaires regroupant les membres Elus de la commission scolaire =) *Présentation du Projet TAP Rentrée 2014*

Sortie du décret du décret N° 2014-457 du 07 mai 2014 portant modalités de mise en oeuvre des expérimentations relatives à l'organisation des rythmes scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires

- **24 Juin 2014** : Conseil d'école en maternelle
=) Présentation de l'organisation des TAP par la municipalité
- **27 Juin 2014** : Conseil d'école en élémentaire
=) Modification du règlement de l'école élémentaire et Présentation de l'organisation des TAP par la municipalité
- **6 novembre 2014** : Conseil d'école en élémentaire
=) Point sur les nouveaux rythmes scolaires et bilan des activités TAP proposées aux enfants depuis la rentrée 2014 – présentation faite par la municipalité
- **10 novembre 2014** : Conseil d'école en maternelle
=) Point sur les nouveaux rythmes scolaires et bilan des activités TAP proposées aux enfants depuis la rentrée 2014 – présentation faite par la municipalité
- **21 novembre 2014** : Commission des affaires scolaires regroupant les membres élus de la commission scolaire =) *Bilan Rentrée 2014*

D- Diagnostic

1) Atouts du territoire et leviers pour la mise en oeuvre du PEDT :

Le regroupement des écoles maternelle et élémentaire ainsi que l'accueil périscolaire et l'accueil ALSH sur un même périmètre facilite la vie des parents.

L'existence de structures de qualité au sein de la commune est un atout pour proposer des TAP de qualité

- Plusieurs salles périscolaires pour l'accueil des enfants
- Une bibliothèque municipale et bibliothèque à l'école élémentaire
- Une salle informatique
- Une salle de motricité
- Une aire de jeux aménagée sur le site maternel
- Une piscine intercommunale avec une ouverture entre le 20 mai et le 15 septembre et surtout en fonction du temps car les bassins ne sont pas couverts
- Un gymnase dans l'enceinte de l'école élémentaire l'Eau Vive
- Un gymnase municipal
- Un jardin pédagogique
- La nouveauté depuis la rentrée 2014 : une cuisine aménagée et adaptée aux enfants

L'existence d'intervenants faisant partie prenante du PEDT

- Un intervenant sport diplômé et rémunéré par la collectivité
- Un intervenant musique diplômé sous forme de convention de financement avec l'école de musique du Pays Créçois
- Un intervenant diplômé proposant un projet sur l'écriture
- Un intervenant bénévole volontaire pour aider et initier les enfants à la découverte et la culture des plantes et du jardin potager
- Un maître nageur diplômé et rémunéré par la Communauté de Communes

2) Contraintes du territoire et modalités de prise en compte de ces contraintes dans le PEDT

- Ouverture de la piscine intercommunale du 20 mai au 5 septembre donc très peu utilisée et surtout beaucoup de contraintes avec le temps car les bassins ne sont pas couverts
- Un gymnase dans l'enceinte de l'école élémentaire l'Eau Vive mais pas suffisamment de salle. Les enfants sont très demandeurs des activités sportives et jeux de balles
- Un jardin pédagogique peu utilisé car le temps ne le permet pas toujours
- Une cuisine aménagée et adaptée aux enfants : très appréciée par les enfants de l'accueil de loisirs mais non accessible pour le temps des TAP car celle-ci est située dans des locaux annexes. Les enfants inscrits aux TAP n'ont donc pas suffisamment de temps pour s'y rendre et en profiter

II – SYNTHÈSE OBJECTIFS EDUCATIFS DU PEDT ET ACTIONS

La direction principale du projet éducatif territorial est de mobiliser les différentes ressources du territoire, écoles, structures d'accueil et de loisirs, associations ... Afin de garantir continuité et cohérence entre temps scolaires, temps périscolaires et temps extrascolaire.

L'accompagnement de l'enfant tout au long de sa journée dans des lieux et des moments différents, nous permet d'avoir une vue d'ensemble sur son emploi du temps et de mieux respecter son rythme. Il permet également établir un lien entre différents professionnels de l'enfance pour une plus grande cohérence de travail

A- Les Objectifs Pédagogiques

L'objectif fondamental du PEDT est de favoriser l'épanouissement personnel de chaque enfant pour qu'il devienne un adulte responsable et autonome mais aussi un membre actif, critique et solidaire dans la société.

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Critères d'évaluation	Moyens
Savoir être	<ul style="list-style-type: none"> *Favoriser l'autonomie *développer l'expression *encourager son implication *privilégier l'entraide et la solidarité 	<ul style="list-style-type: none"> *capacité à être autonome *savoir exercer son libre arbitre *Participation de l'enfant aux activités *comportement de l'enfant avec les autres 	<ul style="list-style-type: none"> *laisser l'enfant libre de choisir son activité *l'adulte doit favoriser la communication, l'échange. * bonne gestion de conflits
Développer la curiosité, l'esprit de découverte	<ul style="list-style-type: none"> *motiver l'enfant à vaincre ses éventuels préjugés *aider l'enfant à développer ses connaissances *développer sa sensibilité sa créativité 	<ul style="list-style-type: none"> *Ce que l'enfant connaît, ce qu'il a compris et retenu *apprécier l'attention de l'enfant pendant l'activité 	<ul style="list-style-type: none"> *retour de l'intervenant sur son activité sous forme de quizz, débats, discussion avec les enfants
Respecter au mieux le rythme de l'enfant	<ul style="list-style-type: none"> *Rester à l'écoute de l'enfant *donner le droit à l'enfant d'aller à son propre rythme 	<ul style="list-style-type: none"> *bien être de l'enfant 	<ul style="list-style-type: none"> * l'intervenant doit rester vigilant aux signes de fatigue chez l'enfant

B- Les Objectifs Opérationnels des écoles

1) l'Ecole Maternelle « Les Promenades »

Les orientations et objectifs opérationnels

Trois grandes orientations pour l'école maternelle :

- Améliorer la compréhension
- Construire un parcours culturel
- Sensibiliser les élèves à l'environnement

De ces trois grandes orientations découleront divers objectifs opérationnels comme :

- Reconnaître et comprendre les consignes ordinaires de la classe,
- Comprendre une histoire racontée sans support visuel,
- Raconter avec ses propres mots une histoire entendue pour la première.
- Construire un parcours culturel en arts visuels, en éducation musicale et en littérature pour la deuxième.
- Sensibiliser les élèves au tri sélectif et recyclage, à la biologie végétale et aménager son propre environnement pour mieux vivre ensemble pour la troisième.

Les sorties scolaires seront en accord avec les thèmes abordés :

- Les enfants en petite section iront faire des cueillettes de saisons plusieurs fois dans l'année,
- Les enfants en moyenne section visiteront une ferme pédagogique,
- Les enfant en grande section iront à la Cité de la musique et des sciences.

2) l'Ecole Elementaire « l'Eau Vive »

Les orientations et objectifs opérationnels

Trois grandes orientations pour l'école élémentaire :

- Améliorer les compétences en production d'écrits
- Améliorer les compétences en lecture
- Permettre un accès à la culture et aux équipements culturels

De ses 3 grands axes se déclineront divers objectifs opérationnels comme :

- Pour la première orientation, la mise en place d'outils pour améliorer l'écriture, augmenter la production d'écrits, la mise en place d'activités pour donner envie d'écrire aux élèves.
- Améliorer la compréhension fine en lecture, mise en place d'activités pour donner envie de lire aux élèves, et actions spécifiques pour les élèves en difficulté seront les objectifs opérationnels de la deuxième orientation.
- Et enfin, faire de l'école un lieu où les élèves sont acteurs de projets culturels, organiser pour les élèves de l'école l'accès à divers équipements culturel et associer les familles à des actions culturelles.

En ce qui concerne les sorties des élèves de l'école élémentaire, elles sont en accord avec le projet d'école. Exemples sorties prévues pour l'année scolaire 2015/2016 :

Les CP iront visiter le château de Vaux le vicomte, et feront la sortie de Blandy les tours avec les CE1 dans le cadre de leur projet sur Le Temps.

Les CE1 visiteront l'école ancienne de Pouilly le Fort et ont déjà participé à une course d'orientation à travers Crécy la chapelle.

Les CE2 recevront un archéologue en classe, et certains CE2 accompagnés des CM2 visiteront le musée de la grande guerre à Meaux ainsi que la cité des sciences.

Les CM1 partiront en classe découverte « contes et milieu marin à Loctudy » en avril 2016. Tous les ans les enfants en classe de CM1 ont le privilège de partir 5 jours en « classe de découvertes » Projet financé à 45,6% par la municipalité.

Les enfants du cycle 2 participeront à plusieurs rencontres sportives en fin d'année scolaire et ceux du cycle 3 partiront dans la forêt de Fontainebleau.

Le SMICTOM viendra faire une animation sur le tri, le gaspillage alimentaire etc.. pour les enfants du cycle 3.

La CICATELLE interviendra dans toutes les classes afin de projeter un film sur un thème qui est fixé au programme de chaque niveau.

III – LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

Depuis de nombreuses années, la commune propose aux familles des « Accueils périscolaires » de qualité à vocation éducative, le matin avant la rentrée des classes, le midi sur le temps de restauration et le soir après l'école.

La réforme des rythmes scolaires, en proposant un temps d'activités périscolaires (TAP) sur la semaine scolaire, vient améliorer un temps de vie collective au niveau des enfants. L'occasion de développer ou de renforcer chez l'enfant de nombreuses compétences et de parfaire sa connaissance sur le monde extérieur et sur lui-même, dans le but d'en tirer le maximum de ressources.



A) Les Temps Scolaires et le RASED

Dans nos différentes écoles maternelle, élémentaire, la mission du PEDT contribue au développement des Projets d'école, en gérant des actions éducatives sur le temps scolaire, en liaison étroite avec l'Inspection Académique :

- actions sur projets d'école, lieux accueil parents, actions éducatives des services de la Ville, intervenant sport, intervenant musique, classe découverte.

Le RASED intervient aussi sur le temps scolaire :

- La psychologue scolaire rencontre les parents au préalable avant d'effectuer un bilan psychologique et un suivi éventuel individuel. Les enfants sont toujours vus sur le temps scolaire et avec l'autorisation écrite des parents.
- L'enseignante spécialisée intervient auprès de petits groupes d'élèves. Son rôle est d'apporter des aides pédagogiques, en particulier des stratégies d'apprentissage. Avec autorisation des parents, elle évalue l'élève en français et en mathématique, puis élabore un projet d'aide.

B) Les temps Périscolaires

Rappel concernant les taux d'encadrement appliqués actuellement dans nos structures :

Un accueil périscolaire déclaré (Article R.227-16 du CASF):

- 1 animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans
- 1 animateur pour 14 enfants de plus de 6 ans

Un accueil périscolaire déclaré avec PEDT (Décret 2013-707 du 2 août 2013) :

- 1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans
- 1 animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans

1) Les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) et ses activités

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, la municipalité a mis en place, à la Rentrée 2014, des T.A.P., tout en privilégiant la gratuité pour les familles.

Cet aménagement des rythmes d'apprentissage vise à respecter le plus possible le bien-être des enfants et leur épanouissement en tenant compte du confort des parents.

Ce choix de gratuité résulte d'une volonté politique du maire en place à cette époque, Michel Houel, et du Maire-adjoint délégué aux affaires scolaires et périscolaires, Michel Letissier.

Des animations sur la pause méridienne existaient déjà, répondant grandement aux objectifs recherchés dans le cadre de cette nouvelle réforme.

Ainsi, le PEDT s'appuie sur les actions existantes sur le territoire pour les adapter au nouveau contexte d'organisation du temps scolaire, tout en visant une constante progression de l'action éducative territoriale.

La commune a donc décidé de maintenir l'organisation des activités pendant la pause méridienne et d'y apporter une nouvelle impulsion avec de nouvelles activités.

Une équipe de 7 animateurs, diplômés BAFA, BAFD dont un intervenant diplômé « sport » ainsi qu'un intervenant extérieur « atelier écriture », encadrent les activités.

Les horaires ont été modifiés afin de mettre en place les TAP, qui s'articulent entre les différents temps scolaires et périscolaires, donnant ainsi accès à tous les enfants de 3 à 12 ans aux différentes activités.

Les TAP se déroulent au sein des écoles maternelles et élémentaires, (dans la cour, les espaces périscolaires, gymnase, bibliothèque).

Les objectifs pédagogiques sont de :

- * Susciter la curiosité en donnant aux enfants les moyens de découvertes multiples
- * Donner accès pour certains à des activités auxquelles ils n'ont pas accès sur un plan extrascolaire
- * Valoriser les enfants à travers différentes disciplines sportives, artistiques et de découvertes

TAP En maternelle :

Les temps d'activités périscolaires ont lieu les lundis, mardis, jeudis et vendredis midi de 13h00 à 13h45.

Sur un effectif total de 168 enfants fréquentant l'école maternelle, une moyenne de 130 enfants prennent leur repas à la cantine soit 78% des effectifs.

L'organisation et les activités TAP proposées à la Rentrée 2014, ne convenaient pas à l'équipe enseignante. Un bilan a donc été fait avec l'équipe d'animation qui a pris en compte la proposition des enseignants. Cette nouvelle organisation permet à tous les enfants de participer car les animateurs prennent les enfants par classe à tour de rôle sur une semaine.

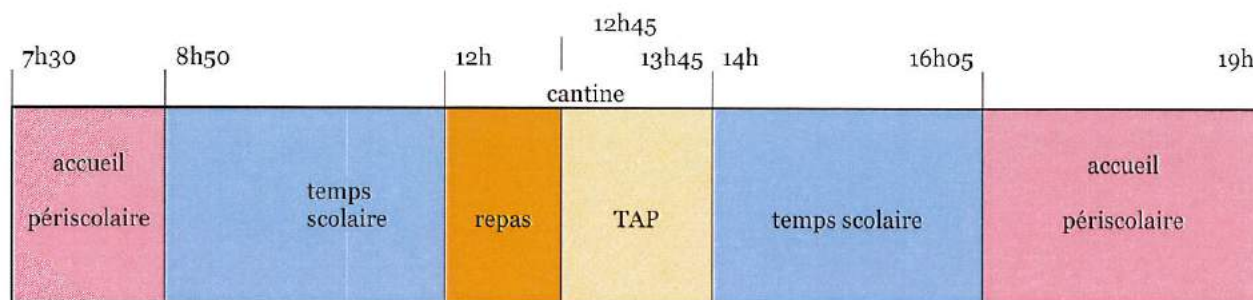
Les enfants qui ne déjeunent pas à la cantine peuvent y participer. Les parents doivent les déposer après le repas vers 13h10. Actuellement, 2 enfants sont concernés

Sur le plan intellectuel, les 3/5 ans sont très curieux mais ils ont un petit temps de concentration, compte tenu du rythme scolaire déjà assez soutenu.

Les activités proposées seront donc adaptées à leur rythme et à leurs besoins :

- * des contes
- * Jeux de société
- * chants et petits jeux (football, salle de motricité ...)
- * activités manuelles

lundi, mardi, jeudi et vendredi



Mercredi



TAP En élémentaire :

Les temps d'activités périscolaires ont lieu les lundis, mardis, jeudis et vendredis midi entre 12h00 à 14h00 en deux services.

Sur un effectif total de 263 enfants fréquentant l'école élémentaire, une moyenne de 205 enfants prennent leur repas à la cantine soit 78% des effectifs.

En élémentaire : une moyenne de 140 enfants (soit 65% des enfants qui déjeunent à la cantine), participent à une activité proposée par les animatrices pendant le temps méridien (activités manuelles et créatives, sportives ou simplement ludiques).

Les enfants qui ne déjeunent pas à la cantine peuvent y participer. Les parents peuvent les laisser à 12h pour le 1^{er} temps d'activité et venir les chercher vers 12h35, ou les déposer après le repas vers 13h15. Actuellement, 5 enfants sont concernés

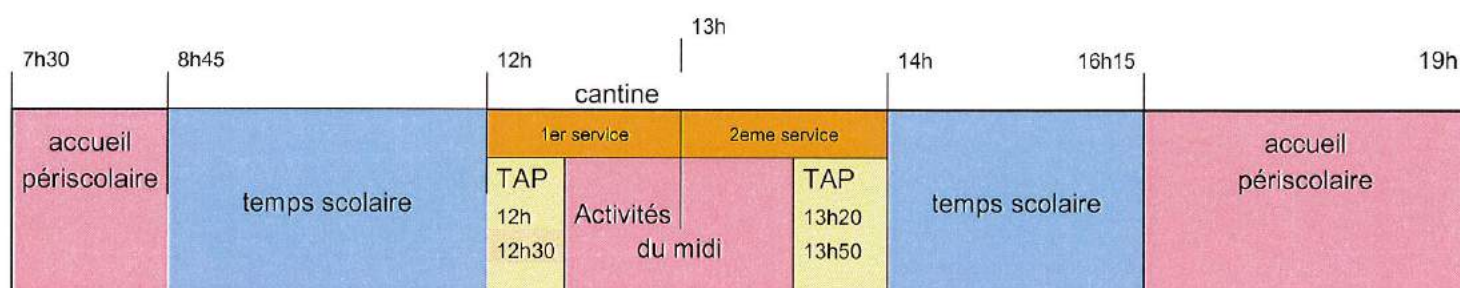
Un roulement s'effectue donc entre les deux services de cantine.

Une centaine d'enfants présents pour chaque service. Sept animateurs prennent en charge : la surveillance de la cour, leur passage en cantine et les animations.

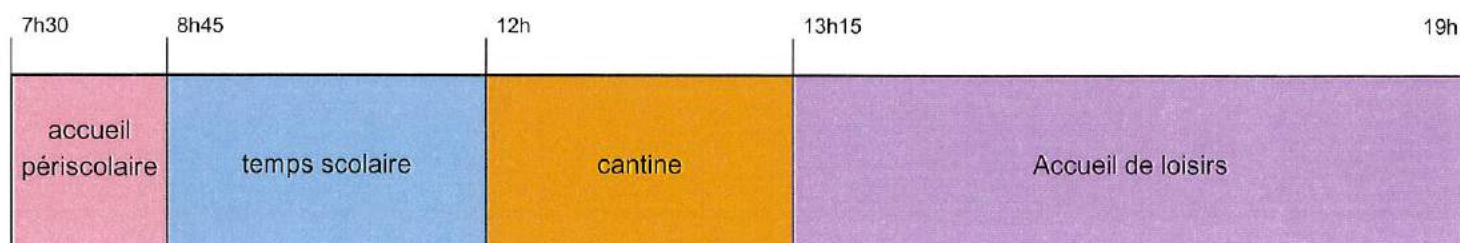
Les différentes activités proposées :

- tournois sportifs tout au long de l'année (Hockey, flag, intao...etc)
- Découvertes de jeux de sociétés
- Parcours de billes
- Parcours de dominos
- Ateliers perles (bijoux, figurines...)
- Coloriages zen

lundi, mardi, jeudi et vendredi



Mercredi



2) Les Accueils Péricolaires en maternelle et élémentaire

Depuis une vingtaine d'année, la commune organise l'accueil périscolaire pour les enfants de 3 à 12 ans, le matin avant la classe et le soir après la classe.

Les familles inscrivent leurs enfants au pôle enfance de la mairie.

Ces inscriptions s'effectuent mensuellement par le biais d'une fiche d'inscription.

Les familles choisissent les jours en fonction de leur emploi de travail. Mais l'organisation reste souple en cas d'impératif.

L'accueil du matin

Les enfants maternels et élémentaires sont tous accueillis dans les locaux de la périscolaire, situés dans l'école élémentaire.

Ils arrivent dès 7h30 de manière échelonnée jusqu'à 8h50.

Durant ce temps des activités ludiques, calmes, sous forme de petits jeux sont proposés aux enfants. Un coin lecture est également mis à leur disposition.

A 8h40 les maternels sont accompagnés jusqu'à leur école par les animateurs, les grands restent en récréation jusqu'à la sonnerie et sont surveillés par les agents communaux.

L'accueil du soir

Suite à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, les élèves quittent désormais la classe à 16h05 et peuvent bénéficier à compter de cette heure, des activités périscolaires jusqu'à 19h.

Dans le cadre de cet accueil du soir, les enfants de l'école maternelle et de l'école élémentaire sont respectivement pris en charge dans leurs écoles par les animateurs.

Après le goûter, les 3-6 ans sont accompagnés jusqu'à l'accueil périscolaire maternel où de petits jeux leurs sont proposés. Ils ont aussi à disposition de nombreux jouets adaptés à leur âge et peuvent ainsi jouer à leur rythme. Chaque soir, pour les enfants désireux d'un temps calme, une histoire est contée par une animatrice.

Les 6-11 ans restent dans les locaux de l'eau vive jusqu'à 18h10 puis rejoignent les petits jusqu'à 19h. De petits jeux, ateliers manuels leurs sont proposés tout au long de la soirée.

3) L'Accompagnement à la scolarité

- **l'étude surveillée** : Entre 15 et 20 enfants maximum, encadré par un animateur depuis de nombreuses années, fonctionne dans les locaux de l'école élémentaire. Une salle a été spécialement dédiée à ce temps d'aide aux devoirs afin que les enfants se retrouvent dans un autre espace de travail. Dans le cadre de la mise en place des rythmes scolaires, la municipalité a souhaité apporter un soutien plus personnalisé dans l'aide aux devoirs. Un contrat a donc été signé avec une enseignante retraitée.

Cet accompagnement a lieu les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 17h à 18h.

A la sortie des classes, les enfants vont goûter dans le réfectoire de l'école élémentaire « l'eau vive » de 16h15 à 16h45. Ils sortent ensuite en récréation pendant 15 minutes avant de rejoindre leur salle d'étude surveillée.

- Le soutien scolaire en maternelle, encadré par les enseignants entre 11h50 et 12h20 et destiné aux enfants en difficultés
- Le soutien scolaire en élémentaire, encadré par les enseignants pendant la pause méridienne

C - L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

L'accueil de Loisirs est organisé en demi journée pour le mercredi et en journée (avec repas) pour les vacances scolaires.

Cet accueil permet aux enfants de s'initier à différents types d'activités pédagogiques, sportives et culturelles, selon le principe de la multi-activité, en veillant à un cadre de vie en collectivité cohérent avec celui de l'école.



Les enfants sont accueillis au sein de l'accueil de loisirs communal les mercredis et vacances et leur accueil, pendant les vacances, se fait dans les memes locaux que l'accueil périscolaire.

Depuis plus de vingt ans, la commune organise les accueils de loisirs des mercredis et vacances. Ces temps sont très importants pour les enfants car ils représentent les seuls moments de socialisation en dehors de l'école. Ils devront apprendre à respecter d'autres règles de vie, même si notre but est de les laisser évoluer dans un environnement ludique et dépaysant car leur établissement (l'école élémentaire) est également le lieu de l'accueil de loisirs.

Les objectifs éducatifs de la ville reposant sur des valeurs d'autonomie, de responsabilité et de communication, les objectifs pédagogiques de l'accueil de loisirs sont en cohérence avec ceux-ci, mettant l'accent sur la prise d'initiative, l'expression et le respect de l'autre et de l'environnement chez l'enfant.

1) Accueil de Loisirs du mercredi

Jusqu'en septembre 2014, l'accueil de loisirs recevait les enfants à partir de 7h30 le matin car les enfants n'avaient pas cours le mercredi.

Depuis la reforme des rythmes scolaires, les animateurs prennent les enfants en charge dès la sortie des classes à 12h pour les élémentaires et à 11h50 pour les maternels. Ils les accompagnent ensuite dans le réfectoire de l'école maternelle où tous les enfants (maternels et élémentaires) déjeunent ensemble de 12h15 à 13h15.

Les enfants ne restant pas à l'accueil de loisirs l'après midi, sont récupérés par leur parents sur place sous la surveillance des animateurs, puis les enfants restant partent dans leurs accueils de loisirs respectifs.

Les projets d'animation 2015/2016, maternelle et/ou élémentaire :

- le projet jardin qui se déroule dans le jardin potager de l'accueil de loisirs.
- le projet cuisine qui se déroule dans la cuisine de l'accueil des petits un mercredi sur deux.
- le projet « fabrication de push car »

Ce projet PUSH CAR est très apprécié par les enfants. Il sera donc reconduit en 2016.



- le projet « foot de rue » en élémentaire, qui organisera des rencontres inter centre tout au long de l'année.

- Le projet cinéma faisant intervenir une étudiante en école de cinéma pour créer un court métrage pour et avec les enfants.

- Le projet « petit journal » qui est fait par les enfants avec le matériel de la classe pupitre de l'école élémentaire et qui a pour but de sortir un journal bimensuel sur les activités de l'accueil de loisirs.

- Le projet intergénérationnel et reconductible chaque année : les « ateliers intergénérationnels » en lien avec la maison de retraite. Cette année, les personnes âgées ont participé à la préparation du spectacle « Halloween », auquel ils ont été conviés. Ils ont aidé les enfants à la confection des déguisements, préparation d'une soupe aux potirons...etc.

- **Projet 2016** : une convention de partenariat est en cours avec « le Moulin Jaune » situé à Crécy la Chapelle. L'artiste « Slava » et propriétaire du Moulin, a reçu en décembre 2014 le label de « Jardin Remarquable ». Au fil des saisons, ce jardin vivant accueille des animations et ateliers artistiques à destination de tout public.

2) Accueil de Loisirs des vacances scolaires

La commune a mis en place en accueil de loisirs pour tous les enfants Créçois et il accepte aussi les enfants de l'intercommunalité donc les communes ont signé une convention de partenariat.

Depuis la rentrée de 2013, les enfants résidant hors intercommunalité sont acceptés mais une nouvelle tranche d'imposition leur est destinée.

Une équipe d'animation constituée d'un directeur, de quatre animateurs titulaires (dont deux Bafd) et de trois animateurs, assure toutes les vacances scolaires sauf les congés de Noël car l'accueil est fermé durant cette période.

Journée type :	7h30-9h00	- accueil échelonné enfants*
	9h00-9h30	- temps libre*
	9h30-11h30	- activités
	11h30-12h00	- temps libre*
	12h00-13h00	- repas
	13h00-14h00	- temps libre*
	14h00-16h00	- activités (sieste pour les 3-4 ans)
	16h00-19h00	- accueil échelonné parents

* Mise à disposition de jeux, coin lecture, petits ateliers, matériel sportif pour jeux extérieur.

Donner aux enfants la possibilité de choisir eux-mêmes leur activité est l'une des priorités de l'accueil de loisirs, par ce fait plusieurs activités leurs sont proposés sur chaque temps d'animation.

L'accueil travaille également à faciliter l'implication des familles en mettant en place un espace affichage, photos relatant les journées du centre, information...

Une réunion a lieu avec l'intégralité de l'équipe avant chaque session. Durant cette réunion un thème principal est choisi et des activités, projets d'animation et sorties sont organisés en adéquation avec celui-ci.

D – Projets Transverses

Pour les élémentaires :

Atelier écriture pendant le temps des TAP

Ce projet s'insère parfaitement dans les deux grandes orientations de l'école qui sont « améliorer les compétences de production d'écrit et de lecture ». Les enfants doivent créer et écrire une histoire, puis s'ils le veulent, l'illustrer.



Projet « journal du centre »

Ce projet d'animation réalisé sur les mercredis de l'année scolaire, a pour but d'accompagner les enfants à la réalisation d'un journal bimensuel retraçant les activités réalisées par tous les enfants participant à l'accueil de loisirs, mais aussi anecdotes, blagues, bandes dessinées sont au programme.

Pour mener à bien ce projet, l'intervenant et son groupe utilisent la salle informatique de l'école élémentaire et contribue aussi à la sensibilisation des enfants à l'écriture et à la lecture.

Pour les maternels :

Projet « Le jardin »

- Le projet jardin est proposé aux enfants toute l'année sauf période d'hiver. Il a pour but de sensibiliser les enfants à leur environnement, thème en parfaite cohérence avec l'une des orientations de l'école maternelle.



Projet « Le poulailler »

- Un poulailler a été installé dans la cour de l'école maternelle, en association avec l'accueil de loisirs. Les agents des services techniques ont participé à la réalisation de la structure.

Les enfants de l'école entretiennent et nourrissent les poules pendant le temps scolaire, et les enfants de l'accueil de loisirs prennent la relève pendant les vacances scolaires.



IV – L’EVALUATION ET LE RENOUVELLEMENT DU PEDT

A) 2014/2015 : Une année « Test »

Depuis septembre 2014, des réunions d’animation « Périscolaires et Alsh » sont organisées tous les jeudis après midi entre 14h00 et 16h00 :

- Réunion des animateurs Périscolaires, Alsh et TAP.
Selon les questions à l’ordre du jour sont associés aux réunions : le Maire-Adjoint, la responsable du Pole enfance et social, les responsables de restauration, entretien, communication et transport

Ces réunions permettent d’échanger sur les points suivants et d’apporter des améliorations de fonctionnement au fur et à mesure si nécessaire :

- les différents objectifs fixés
- les activités proposées et le bilan des fréquentations
- évaluation de l’implication des enfants dans les activités
- observations en terme de fatigue de l’enfant
- les problématiques rencontrées sur le terrain
- la satisfaction des parents et des enfants
- un état de « Satisfactions ou pas des parents, enfants et animateurs » sur les conditions matérielles et pédagogiques en place
- apporter des réponses aux questions posées par les parents lors des Conseils d’Ecole.

B) L’évaluation du PEDT

La Ville s’était donnée une année « test » pour évaluer les actions et vérifier si l’ensemble des enfants et des différents co-éducateurs trouvent leur place dans cette nouvelle organisation. Une réunion sera fixé en début d’année 2016.

Composition du comité de pilotage :

- Monsieur Bernard CAROUGE : Maire de Crécy la Chapelle
- Madame Christine AUTENZIO, Maire-Ajoint en charge du Secteur Social et ALSH
- Monsieur Michel LETISSIER, Maire-Ajoint en charge des Affaires scolaires et périscolaires
- Madame Nathalie BEAUQUESNE, Directeur Général des Services
- Madame Sylvie TEIXEIRA, Responsable du pole enfance et Social et coordinateur du Projet
- Madame Barbara BORQUET, Directrice des Accueils Périscolaire, TAP et ALSH et coordinateur pédagogique

Les membres du comité de pilotage suivront la mise en oeuvre du PEDT et valideront les objectifs et décisions prises lors des réunions.

Le coordinateur pédagogique, sera également désigné et fera le lien entre les équipes et le groupe de pilotage.

Composition du comité de suivi de la réforme des rythmes scolaires :

- Les membres du comité de pilotage
- L'Inspectrice de l'Education Nationale
- Les Directeurs d'école
- Les Directeurs des accueils de loisirs
- Les Présidents des Associations de parents d'élèves

Le coordinateur devra réunir un comité de pilotage et/ou le comité de suivi de la réforme des rythmes scolaires. Ceci dans le but d'évaluer le projet.

L'évaluation du PEDT est le moment de prendre du recul sur les mesures décidées et mises en place afin de juger de leur bonne marche et de l'opportunité de proposer des pistes d'amélioration. Cette étape est essentielle pour garantir la cohérence du projet éducatif de territoire et sa pertinence vis-à-vis des attentes et besoin de la population.

L'objectif de cette évaluation est multiple :

- S'assurer du bon fonctionnement de la nouvelle organisation des temps scolaires et périscolaires et éventuellement opérer quelques ajustements
- Déterminer l'impact des nouveaux horaires sur le bien-être et l'épanouissement de l'enfant
- Préparer le renouvellement du PEDT, en l'état ou bien après réorientation
- Communiquer autour de l'avancée et des résultats de la démarche auprès des partenaires et des bénéficiaires

Ce temps d'analyse critique doit permettre de faire un bilan quantitatif et qualitatif du PEDT et porte sur plusieurs aspects :

- **Pertinence** du modèle mis en place
- **Efficienc**e de l'organisation
- **Efficacit**é et atteinte des objectifs définis
- **Impacts**, directs et indirects, positifs et négatifs

Les objectifs à atteindre seront les suivants :

- Réaliser le bilan de mise en route des nouveaux rythmes scolaires
- Déterminer les actions correctrices permettant d'assurer la continuité du fonctionnement dans le cadre de l'application des nouveaux rythmes scolaires

Nous ne pouvons cependant pas ignorer qu'améliorer l'aménagement et le rythme de l'enfant sur la journée (activités dirigées, temps libres, repos..) ne sont pas les seuls paramètres à la réussite scolaire. La situation sociale de l'enfant, sa motivation, sa relation à l'enseignant, les méthodes pédagogiques utilisées sont autant de facteurs qui peuvent influencer sur sa réussite.

C) Le renouvellement du PEDT

Dans un premier temps, le PEDT est envoyé à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale afin que ce projet soit étudié en réunion pour validation ou ajustement.

Il sera mis en place pour une durée d'expérimentation de trois ans maximum dont la première année constituera une période de test renouvelable en fonction de l'évaluation qui sera réalisée chaque année. Il faut aussi noter que les moyens alloués et les coûts supportés par la commune seront également des éléments déterminants dans la poursuite du projet pour les années futures.

Il sera donc signé pour un an, il sera revue à l'issue de cette période en tenant compte des éléments recueillis lors des réunions d'évaluation.

Crécy la Chapelle, le 25 novembre 2015

Signataire du projet :

Le Maire,
Bernard CAROUGE



La D.D.C.S
Le

La C.A.F.
Le

ANNEXE

Projet Educatif De Territoire

Le Groupe d'Appui Départemental (constitué de la Caisse d'Allocations Familiales, de l'Education Nationale et de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale) souhaite avoir en complément d'informations relatifs aux 4 points suivants :

1 ➤ Le nombre de diplômés par catégorie de diplômes et par classe d'âge

Nombre de diplômés en globalité :

3 BAFD (Barbara, Roseline, Amandine)
4 BAFA (Cédric, Sandra, Xavier, Rudy)
1 brevet sportif (Olivier)
2 non-diplômés (Marie-Annick, Evelyne)
En Plus stagiaires BAFA occasionnels

Sur périscolaire matin :

Moins de 6 ans : 1 BAFD (Roseline)
1 BAFA (Xavier)
Plus de 6 ans : 2 BAFA (Cédric, Rudy)

Sur périscolaire soir :

Moins de 6 ans : 2 BAFD (Amandine, Roseline)
1 BAFA (Sandra)
2 non-diplômés (Marie-Annick, Evelyne)
Plus de 6 ans : 1 BAFD (Barbara)
3 BAFA (Cédric, Rudy, Xavier)

Sur TAP/animation du midi :

Moins de 6 ans : 1 BAFD (Roseline)
1 BAFA (Xavier)
Plus de 6 ans : 2 BAFD (Barbara, Amandine)
3 BAFA (Rudy, Sandra, Cédric)
1 brevet sportif ? (Olivier)
1 non diplômé (Pierre-Arnaud)

ALSH vacances/mercredis :

Equipe au complet disponible en fonction de l'effectif à encadrer suite aux inscriptions :

3 BAFD (Roseline, Amandine, Barbara)
4 BAFA (Cédric, Sandra, Xavier, Rudy)
Stagiaires BAFA occasionnels

2 ➤ Le nombre d'enfants inscrits au TAP (- 6ans/+ de 6 ans) :

Il varie entre 10 et 25 enfants = Soit une moyenne de 92 enfants participe aux TAPS à chaque service soit 184/jour

Exemple de Septembre à décembre 2015 :

FLAG (Cédric Geloto + Rudy selon les effectifs) les lundis et jeudis

football américain non violent adapté aux enfants, le ballon est remplacé par un foulard.

En moyenne 20 enfants à chaque séance

cette activité se déroule dans le gymnase ou dans la cour quand il fait beau.

JEUX SPORTIFS (Olivier Caugne + Rudy selon les effectifs) les mardis et vendredis

En moyenne 25 enfants à chaque séance (lieu : gymnase)

BIJOUX ET PERLES (Sandra Simon) les lundis, mardis et vendredis

confection de colliers et petits personnages en perles

En moyenne 13 enfants à chaque séance (lieu : salle périscolaire)

JEUX DE SOCIETE (Barbara Borquet) les lundis, mardis et vendredis

les enfants peuvent profiter des jeux qu'ils aiment ou en découvrir de nouveaux parmi les nombreux jeux de société que nous possédons

En moyenne 16 enfants à chaque séance (lieu: salle périscolaire)

COLORIAGE ZEN MANDALA (Cédric Pavéc) les mardis et jeudis

Coloriages déstressant et minutieux pour les enfants qui recherchent le calme

En moyenne 10 enfants par séance (lieu: salle périscolaire)

ATELIER D'ECRITURE (INVENTION D'HISTOIRE) (Pierre-Arnaud Rabier) les lundis, mardis, jeudis et vendredis

les enfants créent leur propre histoire avec Pierre-Arnaud qui est là pour les guider.

En moyenne 13 enfants par séance (lieu: bibliothèque)

3 ➤ La place des parents :

ALSH : Chaque année l'accueil de loisirs de Crécy la chapelle organise un buffet/spectacle pour les parents vers la fin du mois de juillet, le spectacle est réalisé par les enfants de l'accueil de loisirs et chaque parent apporte une spécialité culinaire de son choix. C'est un moment privilégié, permettant aux parents de faire connaissance entre eux et d'aborder divers sujets avec l'équipe d'animation dans une ambiance festive.

Ecole élémentaire : L'un des axes du projet d'école de « l'eau vive » est d'associer les familles à des actions culturelles, comme l'invitation au spectacle de fin d'année et récemment, à l'inauguration de la nouvelle fresque de l'école. La participation des parents au fonctionnement de la bibliothèque de l'école, la réalisation par les enfants en classe de CM1 d'un diaporama sur la classe découverte offert aux parents.

Les parents peuvent aussi accompagner les sorties qui ont lieu tout au long de l'année.

En plus des représentants de parents d'élèves, il y a également une association de parents qui organise, régulièrement, des ventes de gâteaux et boissons, de sapins pour Noël ainsi que la kermesse de fin d'année.

Ecole maternelle : Les parents sont également très présents au sein de l'école « les promenades », ils accompagnent les enfants durant l'atelier informatique chaque vendredi, et le gymnase chaque lundi et jeudi.

L'association des parents est également très active, elle y organise divers événements tout au long de l'année comme l'arbre de Noël, la bourse aux jouets/vêtements, la chasse aux œufs, et la kermesse de fin d'année.

4 ➤ Dispositions prises pour l'accueil des enfants en situation de handicap :

Ecole maternelle :

De gros travaux d'agrandissement, de rénovation et d'aménagement ont été réalisés à l'école « Les promenades » pendant l'année scolaire 2013/2014, donc l'école répond parfaitement aux normes handicapées.

L'équipe éducative comprend 2 AVS, qui prennent les enfants en charge.

Actuellement, un enfant en fauteuil roulant est accueilli et dispose d'une chaise moulée sur mesure.

Ecole élémentaire :

Cette école élémentaire « l'eau vive » est assez récente, elle date de l'année 2006 et elle dispose d'un ascenseur.

L'équipe éducative comprend 1 AVS (assistante de vie scolaire).

Actuellement 4 dossiers MDPH (maison départementale pour les handicapés) sont en vigueur et deux sont en cours de confirmation.

ALSH :

L'accueil de loisirs se situe dans l'école élémentaire de l'eau vive, donc répondant aux normes handicapées.

Nous accueillons également les enfants au centre de loisirs, situé au : 10 route de la chapelle. Les locaux ont bénéficié, dans l'année 2013, d'une rénovation pour l'ensemble des locaux. De nombreux travaux y ont été effectués, notamment la création de toilettes handicapés

A ce jour, aucun enfant porteur de handicap n'est inscrit au centre de loisirs. Dans le cas d'une inscription, un animateur supplémentaire sera prévu.